

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
   présents        7  
   votants        9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : BUDGET M57 PATINOIRE PISCINE : Décision modificative n° 1  
et versement d'une subvention complémentaire pour l'année 2023**

Par délibération en date du 24 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le budget primitif Patinoire Piscine 2023.

À l'analyse de l'exécution de ce budget, il apparait nécessaire de procéder à un ajustement au sein des chapitres du budget.

Ces ajustements visent à prendre en compte :

- Des dépenses supplémentaires en section d'exploitation pour un montant de 270 000 € relatives au contrat de prestation de service relatif à l'exploitation du Pôle Sports Loisirs et à l'organisation de différents évènements (Championnats de France Elite de la Fédération Française de Sports de Glace, Gala "Les Etoiles de la Glace") ;
- Un besoin de subvention complémentaire depuis le budget Ville pour un montant de 220 000 €.

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
611	Contrats de prestations de service	120 000,00 €	75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère ad	220 000,00 €
6288	Divers - Autres services extérieurs	150 000,00 €	<b>CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante</b>		
<b>CHAPITRE 011 - Charges à caractère général</b>		<b>270 000,00 €</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-50 000,00 €			
<b>CHAPITRE 012 - Charges de personnel</b>		<b>-50 000,00 €</b>			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>220 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>220 000,00 €</b>

Ces propositions sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification de l'inscription des crédits du budget Patinoire Piscine de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de procéder à l'affectation de dépenses au sein de la section d'investissement du budget Patinoire Piscine de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 038-213805278-20231208-14\_081223\_07-DE

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
611	Contrats de prestations de service	120 000,00 €	75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère ad	220 000,00 €
6288	Divers - Autres services extérieurs	150 000,00 €	<b>CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante</b>		
<b>CHAPITRE 011 - Charges à caractère général</b>		<b>270 000,00 €</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-50 000,00 €			
<b>CHAPITRE 012 - Charges de personnel</b>		<b>-50 000,00 €</b>			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>220 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>220 000,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°1 les chapitres de la section de fonctionnement du budget Patinoire Piscine 2023 ;
- Décide d'attribuer au budget annexe Patinoire Piscine une subvention complémentaire d'un montant de 220 000 € au titre de l'année 2023 ;
- Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6573641 du budget Ville 2023 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment en matière de signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire  
  
Yves GENEVOIS

